



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023-2024

➤ Modalités d'inscription

INSCRIPTION DU 11 SEPTEMBRE AU 14 SEPTEMBRE 2023

Le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2023-2024 accompagné des pièces justificatives est à retourner :

- soit par courrier à l'adresse suivante : École des Beaux-arts, 11 rue Saint Simon, 78000 Versailles
- soit par dépôt dans la boîte aux lettres de l'École des Beaux-arts.

AUCUNE INSCRIPTION ENREGISTRÉE SUR PLACE

Réduction de 10 % des frais de scolarité en faveur des familles versaillaises d'au moins 3 enfants à charge fiscalement, sur présentation d'un justificatif.

Réduction pour 2 activités : - 10% sur le total des cours

Réduction pour 3 activités : - 15% sur le total des cours

Réduction pour 4 activités : - 20% sur le total des cours

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription ci-jointe dûment complétée,
- Photocopie de la pièce d'identité ou de la page du livret de famille concernant la personne à inscrire,
- 1 RIB,
- **UNE PHOTOCOPIE DE L'UN DES JUSTIFICATIFS SUIVANT** : quittance de loyer, facture E.D.F. G.D.F. facture téléphone, facture d'eau. Ces documents devront être établis à votre nom propre et dater de moins de trois mois. **Obligatoire** même pour les non versaillais,

POUR LES ELEVES HEBERGES A VERSAILLES : Fournir un justificatif établi au nom de l'élève où apparaît l'adresse de l'hébergeant et un certificat d'hébergement.

Règlement des frais de scolarité

Le règlement s'effectue soit :

- En un seul versement par chèque bancaire à l'ordre de **Régie des Beaux-arts** lors de l'inscription.
- En deux versements (Premier versement à l'inscription, deuxième versement au plus tard le 30 janvier 2024) par chèque bancaire à l'ordre de **Régie des Beaux-arts**.
- En **six mensualités**, par prélèvement automatique du 05/11/23 au 05/04/2024. Dans ce cas fournir **un RIB, et un justificatif de domicile du titulaire du compte à débiter ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité** et cocher la case prélèvements sur la fiche d'inscription.

RAPPEL : l'inscription s'effectue pour l'année en cours. Il est rappelé que lors d'un règlement partiel le solde restera dû même si l'élève ne vient plus au cours.

TARIFS ANNUELS 2023-2024

COURS ADULTES (18-25 ans) *

HISTOIRE DE L'ART (18-25 ans) – PROFESSEURE MME DUMENIL – MERCREDI 18H30-20H30			
Tarif annuel (2h/semaine)		Versaillais : 374.40 €	Non Versaillais : 542.90 €
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	374.40 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 187.20 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 187.20 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	542.90 €	1 ^{er} versement à l'inscription : 271.45 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24 : 271.45 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

ATELIER PRATIQUE ARTISTIQUE - la couleur sous toutes ces formes - (18-25 ans) PROFESSEURE Mme PERROT – LUNDI 13H30-16H30			
Tarif annuel (3h/semaine)		Versaillais : 561.60 €	Non Versaillais : 814.30 €
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	561.60€	1 ^{er} versement à l'inscription: 280.80 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 280.80 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	814.30 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 407.15 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 407.15 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE DU NUMERIQUE (18-25 ans) – PROFESSEURS M. LEGEARD et MME GOZLAN – JEUDI 15H-18H			
Tarif annuel (3h/semaine)		Versaillais : 561.60 €	Non Versaillais : 814.30 €
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	561.60€	1 ^{er} versement à l'inscription: 280.80 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 280.80 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	814.30 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 407.15 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 407.15 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

TARIFS ANNUELS 2023-2024
COURS ADULTES (26 ans et plus) *

HISTOIRE DE L'ART (26 ans et plus) – PROFESSEURE MME DUMENIL – MERCREDI 18H30-20H30			
Tarif annuel (2h/semaine)		Versaillais : 412.80 €	Non Versaillais : 598.60 €
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	412,80 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 206.40 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 206.40 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	598,60 €	1 ^{er} versement à l'inscription : 299.30 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24 :299.30 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

ATELIER PRATIQUE ARTISTIQUE - la couleur sous toutes ces formes – (26 ans et plus) PROFESSEURE MME PERROT – LUNDI 13H30-16H30			
Tarif annuel (2h/semaine)		Versaillais : 619.20 €	Non Versaillais : 897.80€
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	619.20 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 309.60 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 309.60 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	897.80 €	1 ^{er} versement à l'inscription : 448.90 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24 :448.90 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE DU NUMERIQUE (26 ans et plus) – PROFESSEURS M. LEGEARDet MME GOZLAN – JEUDI 15H-18H			
Tarif annuel (3h/semaine)		Versaillais : 619.20 €	Non Versaillais : 897.80€
<u>MODE DE REGLEMENT</u>			
Règlement annuel		Règlement en deux fois	Règlement par prélèvement automatique
Versaillais	619.20 €	1 ^{er} versement à l'inscription: 309.60 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24: 309.60 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24
Non Versaillais	897.80 €	1 ^{er} versement à l'inscription : 448.90 € 2 ^{ème} versement au 30/01/24 :448.90 €	6 mensualités du 05/11/23 au 05/04/24

DATES DE REPRISE DES 1^{ER} COURS

Lundi 18 septembre 2023

13H30-16H30 : atelier pratique artistique, la couleur sous toute ces formes (adultes), professeure Mme Perrot

Mercredi 20 septembre 2023

18H30-20H30 : histoire de l'art (adultes), professeure Mme Dumenil

Jeudi 21 septembre 2023

15h-18h : atelier pluridisciplinaire du numérique (adultes), professeurs M. Legeard et Mme Gozlan

ECOLE DES BEAUX-ARTS DE VERSAILLES

FICHE D'INSCRIPTION POUR 2023-2024

(Cochez l'atelier choisi ainsi que l'heure et le jour)

- Atelier pratique artistique, la couleur sous toutes ses formes (adultes) le lundi 13h30-16h30
- Atelier pluridisciplinaire du numérique (adultes) le jeudi 15h-18h
- Atelier histoire de l'art (adultes) le mercredi 18h30-20h30
- EN CAS DE PRELEVEMENT (joindre un RIB et un justificatif de domicile du titulaire du compte à débiter ainsi que la copie de sa pièce d'identité - Ne pas oublier de cocher cette case)**

NOM (de l'élève en lettres majuscules) :

PRENOM (en lettres majuscules) :

DATE DE NAISSANCE et LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE DE L'ELEVE :

TELEPHONE DE L'ELEVE :

E-MAIL DE L'ELEVE :

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir pris connaissance des modalités de règlement des frais de scolarité pour l'année 2023-2024 et être informé(e) qu'en cas de règlement en deux fois ou par prélèvement automatique le tarif étant un tarif annuel le solde restera exigible même si je n'assiste plus aux cours. En cas de deux rejets consécutifs, les prélèvements automatiques seront suspendus et le solde devra être acquitté.

Le règlement s'effectuant pour l'année scolaire aucun remboursement ne pourra être effectué même si je n'assiste plus au cours.

Date _____

signature (suivi de lu et approuvé)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des effectifs de l'école. Les destinataires des données sont : l'école des beaux-arts, le service de la comptabilité de la Ville et la Trésorerie Municipale. Conformément à la loi « informatique information et liberté » du 6 janvier 1978 et modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Hôtel de Ville de Versailles, ou par courriel à correspondant.cnil@versailles.fr. Toutes les informations vous concernant et permettant d'identifier votre demande sont obligatoire pour vous offrir le service demandé et seront conservés 5 ans.